

## Us et coutumes de la Société Religieuse des Amis suisses (Quakers)

<b>Bases</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Culte</b> .....	<b>2</b>
<b>2. Admission de nouveaux membres</b> .....	<b>2</b>
<b>3. Changement de groupe</b> .....	<b>2</b>
<b>4. Annulation d'une adhésion</b> .....	<b>3</b>
<b>5. Exclusion d'un membre</b> .....	<b>3</b>
<b>6. Les membres</b> .....	<b>3</b>
<b>7. Groupes locaux</b> .....	<b>3</b>
<b>8. Réunions d'affaires</b> .....	<b>4</b>
<b>9. Nominations</b> .....	<b>4</b>
<b>10. Cotisations</b> .....	<b>4</b>
<b>11. Naissances, mariages, décès</b> .....	<b>5</b>
<b>12. Lettre d'introduction (<i>Travelling Minute</i>)</b> .....	<b>5</b>
<b>13. Le témoignage quaker</b> .....	<b>5</b>
<b>14. Liste des membres</b> .....	<b>6</b>
<b>15. Entre-Amis</b> .....	<b>6</b>

## **Bases**

Au sein de la Société des Amis, chacun est libre, selon sa relation intime au Créateur, de trouver à sa manière la lumière intérieure qui oriente sa vie. C'est la foi en la lumière intérieure en chaque personne qui fonde la forme du culte, les témoignages quakers et les relations entre les Amis. Les quakers ne connaissent ni dogme ni forme extérieure de la foi. Les Us et Coutumes sont donc à comprendre comme des conseils précieux. Ils peuvent cependant être adaptés à chaque situation concrète.

### **1. Culte**

Le culte à la manière des Amis est l'élément essentiel de la vie religieuse de la Société. Il a lieu dans le recueillement silencieux pendant lequel les participants essaient d'entendre la voix de Dieu. Lorsqu'ils peuvent le faire, les Amis aiment à s'asseoir en cercle. Chaque membre est responsable du culte dans la même mesure, que ce soit dans le silence ou dans la parole qui prend naissance dans ce silence et y retourne. La force vive du culte quaker réside dans l'expérience communautaire de l'Esprit divin.

Les Amis ont l'habitude, à la fin du culte, de serrer la main de leurs voisins en signe de communion et d'amitié.

Le culte est public et les heures de culte sont indiquées de temps à autre au public.

### **2. Admission de nouveaux membres**

Les Amis ont à cœur d'accueillir les visiteurs qui assistent à leurs cultes dans un esprit d'ouverture et d'amitié et de les familiariser peu à peu avec leurs usages et avec les responsabilités qui incombent aux membres de la Société.

Toute personne désireuse de connaître de plus près la foi, la pensée et les coutumes des Amis, mais qui ne se sent pas encore prête à solliciter son admission dans la Société, peut se considérer comme "ami•e des Amis".

Si, après un certain temps, un•e ami•e des Amis se décide à poser sa candidature, il•elle écrit au clerk du groupe avec lequel il•elle est en relation. Ce dernier désignera deux membres qui lui rendront visite. Au cours de leur entretien, les deux Amis s'assureront que leur hôte a bien saisi les liens étroits qui existent entre notre foi et notre manière de vivre et qu'il/elle est entièrement conscient/e de la portée de sa décision. Ils adresseront ensuite un rapport au groupe qui décidera alors si l'admission est accordée. Le rapport d'admission sera également communiqué aux autres groupes locaux et le nouveau membre sera accueilli lors de l'assemblée annuelle suivante.

Une personne qui a posé sa candidature peut être invitée à attendre encore un certain temps pour compléter ou approfondir sa connaissance du quakerisme et s'assurer qu'elle est en mesure d'assumer sa part des responsabilités qui incombent aux membres du groupe.

Les amis des Amis sont invités à participer à la vie du groupe dans toute la mesure du possible.

### **3. Changement de groupe**

Si un membre désire faire partie d'un autre groupe local, il informe les clerks des deux groupes. Quand le nouveau groupe a décidé l'acceptation, le membre informe par écrit le clerk de son groupe originel et envoie une copie de sa lettre au clerk de l'AA et au membre responsable de la liste des membres.

Les membres venant d'assemblées étrangères présenteront une lettre de recommandation du clerk de leur groupe originel à celui du groupe suisse choisi. La procédure décrite ci-dessus est ensuite applicable.

---

#### **4. Annulation d'une adhésion**

Si un membre veut quitter la Société des Amis, il en informe par écrit le clerk de son groupe local ou le clerk de l'AA s'il n'appartient à aucun groupe. Si les raisons de son retrait ne sont pas claires, le groupe local ou le clerk de l'AA organisent une visite de deux Amis chez la personne désireuse de quitter les quakers, pour mieux comprendre ses raisons et dans l'espoir qu'il ne reste de mauvais sentiments ni d'un côté, ni de l'autre.

#### **5. Exclusion d'un membre**

Il peut arriver qu'après un long temps de prière et de réflexion, un groupe local décide de se séparer d'un de ses membres. Cela ne devrait se faire que si plusieurs entretiens entre le groupe et l'Ami•e en question n'ont pas abouti à une clarification.

En premier lieu, le groupe et l'Ami•e concerné•e choisissent un petit comité constitué de deux ou trois membres du groupe ou d'Amis de l'extérieur, qui vont parler avec la personne et décident ensuite si le refus du groupe est justifié. Ce comité informe ensuite par écrit de sa décision le groupe et l'Ami•e. Si le groupe, après cela, reste décidé à la séparation, il en informe par un protocole aussi bien l'Ami•e que le•s clerk•s de l'AA ainsi que la personne responsable de la liste des membres.

Si l'Ami•e exclu•e n'accepte pas la décision du groupe local, il•elle peut s'adresser à l'AA, qui devra décider de la suite à donner.

#### **6. Les membres**

Les membres des groupes locaux assistent aussi régulièrement que possible aux cultes et aux réunions d'affaires de leur groupe et s'engagent à en accepter certaines charges. Ils contribuent par leurs efforts à la vie et à la cohésion du groupe.

Les membres soignent les relations au sein du groupe et s'efforcent tout particulièrement de maintenir un lien avec ceux qui sont isolés ou peu mobiles.

On attend des membres de la Société des Amis qu'ils aient à cœur de resserrer les liens qui les unissent à tous les quakers de Suisse et d'ailleurs lors des cultes et des réunions de leurs groupes locaux.

#### **7. Groupes locaux**

Les clerks des groupes locaux veillent au bon déroulement du culte. Ils ou elles introduisent les nouveaux arrivants et s'efforcent de maintenir un contact personnel avec les membres.

La lecture en commun des "Questions" (*Queries*) destinées aux Amis est recommandée aux groupes locaux pour l'encouragement de la vie spirituelle.

Les groupes incluant des enfants tâchent de mettre sur pied des activités telles que l'école de dimanche, des échanges d'idées et des activités ludiques. Pendant les cultes, les enfants prennent part au recueillement silencieux pendant une courte période.

Quant aux jeunes, des programmes spéciaux pendant les assemblées annuelles ou dans les groupes locaux facilitent leur intégration dans la Société des Amis.

Le développement de la vie spirituelle des enfants et leur initiation au quakerisme incombe avant tout aux parents.

Les groupes locaux se rencontrent régulièrement pour renforcer les liens entre les membres et encourager notre développement spirituel. Une rencontre d'un jour des groupes alémaniques a lieu en automne, avec une brève introduction sur un thème suivie d'un débat, pour favoriser l'échange d'idées. Nous cultivons aussi l'usage une fois par an de se rencontrer pour une retraite durant un week-end prolongé. Nous soutenons la tenue d'une rencontre transfrontalière avec les Amis des Assemblées annuelles voisines (Allemagne, France).

---

## **8. Réunions d'affaires**

Il y a au minimum une réunion d'affaires par année, conduite par le ou les clerks de l'Assemblée annuelle.

Les réunions d'affaires ont les tâches décrites dans les statuts, dont la nomination des clerks, trésorier/trésorière et vérificateur/vérificatrice proposés par le Comité des nominations. En outre, elles favorisent les échanges entre groupes locaux et avec les délégué•e•s d'autres instances quaker, approuvent les membres du Comité des nominations proposés par un Comité de recherche, approuvent les rapports des clerks et du trésorier/de la trésorière, les budgets et les comptes, prennent des décisions de principe sur les rencontres et les activités de la Société, et considèrent les *concerns* relayés par les clerks.

L'ordre du jour des réunions d'affaires doit être envoyé environ un mois d'avance aux groupes locaux et à tous les membres et sympathisant•e•s intéressés afin que les décisions puissent être traitées en connaissance de cause.

Les décisions sont prises selon la coutume quaker. Cette méthode ne vise pas simplement le consensus, mais l'unité d'esprit qui peut s'en dégager. Pendant les réunions, les Ami•e•s rassemblés comme pour un culte s'efforcent de discerner la volonté de Dieu pour chaque question traitée. Suite aux considérations, le clerk propose un texte adapté à l'esprit de la réunion, qui sera accepté ou amendé par les membres. Si l'on arrive à une décision, celle-ci sera rédigée et figurera au compte-rendu. Si cependant un doute devait subsister, ne fût-ce que de la part d'un seul membre, la question sera renvoyée à une date ultérieure et cela sera inscrit dans le compte-rendu, jusqu'au jour où les Ami•e•s, guidés par l'Esprit, trouveront le bon chemin et la solution appropriée.

Les questions urgentes mais non fondamentales qui surgissent entre les réunions d'affaires sont réglées par les clerks, au besoin avec l'avis des groupes locaux.

## **9. Nominations**

Les candidat•e•s pour tous les postes de la Société sont proposés par le Comité des nominations. Les clerks, trésorier/trésorière et vérificateur/vérificatrice doivent être nommés lors d'une réunion d'affaires, ils sont d'ordinaire d'une durée de trois ans, renouvelable une seule fois. Les autres postes peuvent être validés par les clerks et peuvent être décidés pour une durée limitée.

Le Comité des nominations s'enquiert auprès de tous les membres des propositions de candidat•e•s pour les postes à pourvoir. En particulier les membres des comités existants sont consultés.

Les propositions pour les membres du Comité des Nominations sont confiées à un comité *ad hoc* nommé par l'AA (Comité de Recherche). Ce comité sera constitué de deux personnes qui ne pourront faire partie du Comité des nominations.

## **10. Cotisations**

Chaque membre a une obligation financière envers la Société. Les Amis sont invités à fixer le montant de leurs cotisations en tenant compte de leurs revenus, de leurs charges et des besoins financiers de la Société. Pour les amis des Amis, la cotisation est facultative.

Les membres d'une réunion mensuelle (groupe local) comme celle de Genève, paient leur contribution au trésorier de leur groupe.

Il est conseillé aux Amis du groupe de Zurich, qui dispose également de fonds propres, d'en faire de même. Ces deux groupes transfèrent annuellement une participation adéquate au trésorier de l'AA.

Les membres d'autres groupes qui ne disposent pas d'une telle possibilité paient leurs cotisations directement au trésorier de l'AA.

Les groupes locaux peuvent tenir une caisse séparée, pour soutenir des actions ou projets qui leur tiennent à cœur, ou pour payer la location de leur lieu de rencontres.

### **11. Naissances, mariages, décès**

Selon la tradition quaker, la présentation d'enfants, les mariages et les funérailles se déroulent dans la simplicité, au cours d'un culte. Une minute relatant l'événement est déposée dans les archives du groupe local et communiquée au•x clerk•s de l'AA, ainsi qu'à l'Ami•e chargé•e de la liste des membres.

Naissances : Les parents peuvent apporter leur bébé nouveau-né au culte pour témoigner de leur intention d'élever l'enfant avec l'aide de Dieu dans la foi quaker. Du même coup, ils expriment leur désir que les Amis les soutiennent dans la poursuite de cet objectif.

Mariages : Les mariages quaker ont lieu lors d'un culte spécialement organisé par le groupe local à cette intention. La condition en est que les fiancés connaissent assez bien la Société et soient conscients des conséquences religieuses et civiles de leur décision. Par cette cérémonie, les Amis prennent la responsabilité d'accompagner désormais le couple.

Il est souhaitable que le couple et un membre expérimenté du groupe conviennent à l'avance des détails de la cérémonie; bien qu'il n'existe pas de prescriptions spéciales pour les mariages, la littérature quaker offre des propositions à ce sujet. Il est du devoir du membre responsable de s'assurer que le mariage civil a eu lieu.

Funérailles : Lorsqu'une personne a exprimé le désir qu'un culte à la manière des Amis soit célébré lors de son enterrement ou de son incinération, le groupe local se charge de l'organiser. Ce culte a pour but de mettre en lumière, avec gratitude, la présence de Dieu dans la vie de la personne. Au début de la réunion, un•e Ami•e donne à l'intention des assistants qui ne connaissent pas les quakers quelques mots d'explication sur le sens de ce culte et notamment du recueillement silencieux.

Toutefois, si la famille de la personne décédée préfère une cérémonie conforme aux habitudes locales, les Amis qui le désirent y participent. Le groupe pourra organiser un culte commémoratif à un autre moment.

### **12. Lettre d'introduction (*Travelling Minute*)**

Les Amis qui se rendent à l'étranger et y prennent contact avec des quakers peuvent emporter un bref message d'information, d'introduction ou de recommandation écrit par le clerk de leur groupe pour souligner l'amitié existant entre les Amis du monde entier.

### **13. Le témoignage quaker**

L'expérience des Amis montre que la lumière divine indique le chemin à suivre et les conduit à choisir certaines attitudes dans la vie.

Nous témoignons de cette expérience par notre engagement pour la Vérité, l'Égalité, la Simplicité et la Paix. Ce ne sont pas des qualités abstraites mais la pratique de principes de vie. C'est ce que nous appelons nos "témoignages".

Les Amis vivent dans la simplicité, conscients de leur responsabilité envers la planète, ses ressources et sa beauté, et envers tous ceux qui luttent journellement pour une vie digne. Ils respectent leur prochain, non en raison de la place que celui-ci occupe dans la société, mais en tant qu'être humain porteur de l'étincelle divine. Sincères envers eux-mêmes, et par cela même compréhensifs et tolérants, ils témoignent ainsi de leurs efforts pour une paix juste et authentique.

Les Amis évitent l'emploi de titres professionnels ou autres. Ils évitent également, surtout dans la conversation et la correspondance entre nous-mêmes, les mots de «Monsieur»,

---

«Madame», «Mademoiselle», préférant utiliser le prénom et le nom de famille des personnes auxquelles ils s'adressent. Devant les tribunaux ou lors de cérémonies officielles, ils demandent à pouvoir remplacer le fait de prêter serment par une simple affirmation. Ils respectent en cela la parole du Christ: «Que ton oui soit oui et que ton non soit non», témoignant ainsi de leur attachement à la vérité en tout temps et en toute occasion.

#### **14. Liste des membres**

Dans la liste des membres figurent pour chaque Ami et ami des Amis le prénom et le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et, s'il y en a, le fax et l'adresse électronique. Les enfants de membres, qui sont admis à titre provisoire, sont aussi inscrits. Les changements de domicile ou d'état civil, les décès, naissances, admissions, démissions et transferts doivent être communiqués par les groupes locaux à l'Ami/e chargé/e de tenir à jour la liste des membres. Une liste est établie périodiquement à l'intention des membres.

#### **15. Entre-Amis**

Ce bulletin, rédigé en français et en allemand, avec possibilité d'inclure parfois des articles ou informations en anglais, est l'organe de la Société. Il transmet aux membres et aux amis, des Amis au moins deux fois par an, des informations relatives à l'assemblée annuelle et aux groupes locaux, ainsi que des nouvelles personnelles, des articles et des sujets de discussion.

---

*« Réduis et simplifie tes besoins matériels au point que tu puisses aisément les satisfaire toi-même. Afin que ceux qui vivent pour l'Esprit et prétendent vivre pour Lui n'alourdissent pas d'autant la charge matérielle d'autres hommes, leur coupant la possibilité ou déjà le désir de développer eux aussi leur Esprit. »*

*Pierre Cérésolle, Vivre sa vérité  
(Neuchâtel, La Baconnière, 1950, p. 194)*

---

Les *Us et Coutumes* ici présentés se veulent une démonstration, pour les nouveaux membres aussi bien que pour les anciens, de la longue tradition dont peut se prévaloir notre Société Religieuse des Amis, qui n'a jamais cessé de rechercher la Vérité, fût-ce au prix de durs combats. Elle entreprend toutefois, régulièrement, la tâche d'adapter ses structures aux temps modernes sans pour autant renier son objectif premier.

Berne, le 21 octobre 2017

Le comité des clerks : Thomas Gorr, Jane Davies, Anne Lotte Heyn-Cossalter, Michel Mégard

---

**L'original de ce texte est en allemand.**

**Glossaire francophone**

AA ..... Assemblée annuelle

clerk ..... secrétaire, modérateur•trice, représentant•e légal•e

**Equivalence avec les expressions en allemand**

**(article)**

Bräuche .....	Us et Coutumes	Bases
Fragen (Queries) .....	Questions	7
Geschäftssitzung .....	Réunion d'affaires	8
Herbstgeschäftssitzung .....	Réunion d'affaires d'automne	8
Nominierungskomitee .....	Comité des Nominations	9
Nennungskomitee .....	Comité de Recherche	9
Empfehlungsbrief (Travelling Minute) .....	Lettre d'introduction (Travelling Minute)	12
Entre-Amis (Nachrichtenblatt) .....	Entre-Amis (bulletin)	15